



Le Directeur Général

/)/OTE DE SERVICE N° 002-01-2015

**Objet : Création d'un Comité de Pilotage d'Assurance Qualité (CPAQ)
au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)**

Article premier : Création du Comité de Pilotage

Dans le cadre du développement de l'Assurance Qualité au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), il est créé un Comité de Pilotage d'Assurance Qualité dénommé le CPAQ.

Article 2 : Composition du Comité de Pilotage

Le Comité est composé des membres ci-après :

Direction Générale

- le Conseiller Pédagogique du Directeur Général ;
- le Coordonnateur de la Cellule Assurance Qualité et Suivi-Evaluation ;
- les Coordonnateurs des Projets Autonomes ;
- le Responsable de la Cellule Communication et Relations Extérieures ;
- le Responsable du Suivi-Evaluation ;
- l'Assistante du Directeur Général.

Secrétariat Général

- le Responsable de la Cellule Budget et Contrôle de Gestion ;
- le Chef de Service Informatique.

Direction de la Formation

- le Directeur de la Formation ;
- les Chefs des Départements Pédagogiques ;
- le Chef du Département Ressources Pédagogiques ;
- le Responsable de la Cellule FOAD et Innovation Pédagogique ;
- le Responsable du Bureau Orientation et Insertion Professionnelle ;

- un Agent des Services Audiovisuel ;
- deux Assistants de Programme.

Direction de la Recherche et de la Consultance

- le Directeur de la Recherche et de la Consultance ;
- les Chefs de Département.

Direction Administrative et Financière

- le Directeur Administratif et Financier ;
- les Chefs de Département ;
- un Chauffeur ;
- le Chargé du Protocole ;
- le Responsable de la Résidence ;
- l'Assistant Médical.

Autres Personnes Ressources

- un étudiant de Licence 3 ;
- un étudiant de Master 2 ;
- un étudiant de MBA (professionnel).

Le Comité de Pilotage est présidé par le Conseiller Pédagogique du Directeur Général.

Son secrétariat est assuré par le Coordonnateur de la Cellule Assurance Qualité et Suivi-évaluation.

Article 4 : Attributions du Comité

Le Comité de Pilotage est chargé de :

- de faire des propositions pour l'amélioration continue de la qualité des prestations du CESAG ;
- de mettre en place et d'actualiser le référentiel d'assurance qualité pour le CESAG ;
- de divulguer la culture de la qualité au sein de l'Institution ;
- de discuter de choix d'adhésion au réseau d'accréditation;
- proposer et soumettre au Directeur Général toute action allant dans le sens de l'amélioration de l'image du CESAG.

Article 5 : Utilisation de personnes ressources

Le Comité de Pilotage peut faire appel à toute personne ressource dont l'expertise est jugée nécessaire pour le bon déroulement de ses travaux.

Article 6 : Fonctionnement du Comité de Pilotage

Le comité de Pilotage se réunit une fois au début de chaque trimestre. Il peut se réunir en Comité restreint extraordinaire limité aux Directeurs et au Coordonnateur de la Cellule Assurance Qualité.

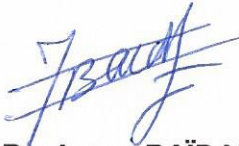
Article 7 : Rapport du Comité de Pilotage

Les résultats des travaux du Comité de Pilotage sont soumis au Comité de Direction pour avis, et au Directeur Général pour décision.

Article 8 : Prise d'effet

La présente note de service abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Elle prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 13 janvier 2015



Pr. Boubacar BAÏDARI